

23 avril 2013

Visite de M. Syrota à l'Institut de Recherche en Santé de l'Université de Nantes

Face à la Précarité et aux Dégraissages: Réagissons!

CDD abusifs : la Cour des Comptes et le Tribunal Administratif de Nantes épingle l'INSERM!

Nouvelle charte des CDD: contrat limité à 3 ans, et après? Les jeunes scientifiques se retrouvent dans la galère et les laboratoires perdent l'investissement de formation des agents et la mémoire précieuse liée à leur travail. Quels Gâchis !

CDIsation: enfin la prise en compte de tous les employeurs publics pour le même poste de travail (y compris CHU !) cf instruction signée par trois ministres (Fonction publique, Finances et Budget, Enseignement Supérieur et Recherche) du 28 février 2013.

De nouveaux recensements sont en cours, directeurs de laboratoires, collègues titulaires soutenez les contractuels de vos laboratoires, incitez-les à déposer leur dossiers dans les Délégations Régionales de l'Inserm ou du CNRS, la présidence de l'université, la direction du CHU.... (CV + Contrats).

Titularisations: directeurs d'unités demandez l'ouverture de concours réservés dans votre laboratoire pour permettre la titularisation des CDD. Incitez-les à se mettre sur les listes d'éligibilité.

Financement des CDI et des concours réservés: pour l'instant le PDG de l'Inserm se défait des salaires des CDI et les reporte sur les ressources propres des unités! C'est à L'Etat de payer ses salariés!

M. Syrota développe que si le nombre de CDI est « raisonnable », il n'y aura pas de problème pour le budget de l'Institut, mais s'il devait y avoir un nombre important de CDD à CDIser ou à titulariser dans le cadre de la Loi Sauvadet, il demandera un budget supplémentaire aux tutelles, afin de ne pas réduire le nombre de postes aux concours ITA et chercheurs! (CA Inserm du 28 mars 2013).

CHICHE : Nous demandons que le Ministère abonde les organismes de la masse salariale nécessaire afin de financer des postes supplémentaires. Pour engager cette opération il est notamment possible de transférer la masse salariale des contrats ANR sur les budgets de l'Inserm, du CNRS ou des universités....

Plan de titularisation 2013-2017, concours réservés:

8400 sur les 4 ans à venir dans les universités (presque 100% des éligibles mono-employeurs)

148 sur les 4 ans à venir au CNRS (1/3 des éligibles mono-employeurs) = soit 37 en 2013

104 sur les 4 ans à venir à l'INSERM (1/3 des éligibles mono-employeurs) = soit 26 en 2013

Aujourd'hui, le Ministère avec l'appui des directions des organismes de recherche prévoit de ne pas titulariser les docteurs travaillant pour les organismes de recherche, (catégorie A+), sauf les A+ des services administratifs !! et seulement un tiers des autres éligibles. C'est inacceptable, ce n'est pas inscrit dans la loi Sauvadet !

Cela ne suffira pas!

Nous exigeons un plan de titularisation pour tous les CDD et CDI sur poste pérenne !

M. Syrota :
Ecoutez vos Labos,
Pérennisez les agents déjà formés,
Sauvez La Recherche!

Collectif des précaires de Nantes, avec le soutien du SNTRS-CGT. Contacts locaux : sntslc@vjf.cnrs.fr ou precaires.nantes@yahoo.fr